

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Cocagne de Garidech sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents

Garidech	Christian CIERCOLES, Vincent RICHARD, Joanna TULET
Gauré	Christian GALINIER
Gragnague	Daniel CALAS, Stéphanie CALAS, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL
Lavalette	André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Michel ANGUILLE
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER
Montpitol	Christophe MARTY
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Pierre AZALBERT
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean l'Herm	Eliséo BONNETON
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Maryse AUGER ayant donné pouvoir à Joanna TULET
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Edmond VINTILLAS
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Audrey SPITZ
Lavalette	Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Sandrine GRELET
Montjoire	Patrick GAY ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Paulhac	Didier CUIVÈS ayant donné pouvoir à Jean-Pierre AZALBERT
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS
Verfeil	Céline ROMERO ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS
Verfeil	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE ayant donné pouvoir à Aurélien SECULA

Délégués Suppléants présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
Bonrepos Riquet	José RODRIGUEZ en remplacement de Philippe SEILLES
Saint-Pierre	Sylvain PINAR en remplacement de Pierrette JARNOLE

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Bruno SIRE
Montastruc-la-Conseillère	Patricia CADOZ
Roquesérière	Grégory SEGUR
Saint-Marcel Paulel	Véronique RABANEL

**RÉSULTAT DES VOTES**

DELIBERATION	TITRE	VOTE
N°2020-07-023	Dégrèvement de CFE	Unanimité
N°2020-07-024	Désignation des délégués pour le syndicat mixte du SCOT Nord Toulousain.	Unanimité

**QUESTIONS DIVERSES :**

**N°2020-07-023 : DEGREVEMENT DE CFE**

Le Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au Conseil Communautaire d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

VU l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020,

Laurence BESSOU explique qu'il y a une rentrée fiscale de 1 100 000€ environ de CFE. Le dégrèvement proposé est minime soit de 9532€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- **DECIDE** d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**N°2020-07-24: DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT NORD TOULOUSAIN.**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-07-024**

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, l'assemblée délibérante a désigné ses représentants au Syndicat Mixte du SCOT NORD TOULOUSAIN.

Après plusieurs échanges, une nouvelle désignation doit avoir lieu afin de remplacer certains délégués.

Il est rappelé que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire devra désigner 7 délégués Titulaires et 7 délégués Suppléants pour représenter la Communauté de Communes au sein du SCOT.

Vu les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT, les délégués devront être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

VU l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 Juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipale et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires indique que contenu des risques sanitaires liés à l'épidémie de COVID-19 le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des délégués au sein des syndicats.

Le Président explique qu'il s'était retiré de la liste du Syndicat à tort. Il s'est rendu compte que tous les Présidents des Communautés de Communes y siégeaient.

Je remercie Mme SPITZ Audrey d'avoir cédé sa place de titulaire et M. FONTES André de sa place de suppléant pour permettre à Mme SPITZ Audrey de siéger. Il ajoute que vu l'importance du SCOT ne pas y siéger serait une faute grave. Il annonce qu'il siégera en tant que membre du bureau. Edmond VINTILLAS se portera candidat à la Vice-Présidence du SCOT. Le vote peut se faire à main levée.

*A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident de ne pas procéder à la désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte du SCOT NORD TOULOUSAIN à bulletin secret.*

**Election des délégués titulaires :**

Sont candidats :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXES
Délégués Titulaires	1. ROUMAGNAC Léandre	237 chemin de Vigne Barrade	VILLARIES	M
	2. VINTILLAS Edmond	4 chemin de Janebru	LAPEYROUSE-FOSSAT	M
	3. AUGER Maryse	63 route de Castelnau	GARIDECH	F
	4. CUJIVES Didier	3 place des Tilleuls	PAULHAC	M
	5. CALAS Daniel	602 avenue du Chalet	GRAGNAGUE	M
	6. ROUSTIT Isabelle	3 route de la Fontaine	LAVALETTE	F
	7. PLIQUE Patrick	Castanet	VERFEIL	M

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité désigne les délégués titulaires énoncés dans le tableau ci-dessus.

## Election des délégués suppléants :

Sont candidats :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXES
Délégués Suppléants	1. CASALE Jean-François	32 route de la Soulade	MONTPITOL	M
	2. BACHELET Nathalie	3 avenue du Chemin de Ronde	MONTASTRUC-LA CONSEILLERE	M
	3. RAYNAUD Jean-Pascal	789 chemin de Guimanel	MONTJOIRE	F
	4. JARNOLE Pierrette	511 route de Petrus En Brêt	SAINT-PIERRE	M
	5. GALINIER Christian	Le Castagné	GAURE	F
	5. CADOZ Patricia	860 route de Lavour	MONTASTRUC-LA CONSEILLERE	F
	6. SPITZ Audrey	7 impasse de la Carrière Verte	LAPEYROUSE FOSSAT	F

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité désigne les délégués suppléants énoncés dans le tableau ci-dessus.

Pour rappel, la liste des délégués élus au sein du SCOT NORD TOULOUSAIN :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXES
Délégués Titulaires	1. ROUMAGNAC Léandre	237 chemin de Vigne Barrade	VILLARIES	M
	2. VINTILLAS Edmond	4 chemin de Janebru	LAPEYROUSE-FOSSAT	M
	3. AUGER Maryse	63 route de Castelnaud	GARIDECH	F
	4. CUJIVES Didier	3 place des Tilleuls	PAULHAC	M
	5. CALAS Daniel	602 avenue du Chalet	GRAGNAGUE	M
	6. ROUSTIT Isabelle	3 route de la Fontaine	LAVALETTE	F
	7. PLIQUE Patrick	Castanet	VERFEIL	M

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXES
Délégués Suppléants	1. CASALE Jean-François	32 route de la Soulade	MONTPITOL	M
	2. BACHELET Nathalie	3 avenue du Chemin de Ronde	MONTASTRUC-LA CONSEILLERE	M
	3. RAYNAUD Jean-Pascal	789 chemin de Guimanel	MONTJOIRE	F
	4. JARNOLE Pierrette	511 route de Petrus En Brêt	SAINT-PIERRE	M
	5. GALINIER Christian	Le Castagné	GAURE	F
	5. CADOZ Patricia	860 route de Lavour	MONTASTRUC-LA CONSEILLERE	F
	6. SPITZ Audrey	7 impasse de la Carrière Verte	LAPEYROUSE FOSSAT	F

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**